

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 8 BIS

Substituer aux alinéas 23 à 25 les quatre alinéas suivants :

« *I bis.* – L'article 25 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 précitée est ainsi modifié :

« 1° Le quatrième alinéa du 9° du I est supprimé ;

« 2° Le 12° du I est abrogé ;

« 3° Le B du VI est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.